

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04338

Numéro SIREN : 802 740 290

Nom ou dénomination : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

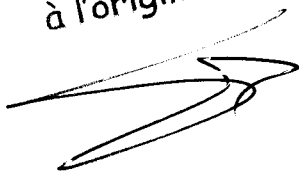
Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2023 sous le numéro de dépôt 36714



SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX

copie certifiée
conforme
à l'original

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SERESEC EXPERTISE

Avenue de la Ferte Milon Impasse des Sablons
02600 VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006
contact@seresec.fr

Sommaire***RAPPORT***

Rapport de l'expert-comptable	3
-------------------------------	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Comptes de Résultat	6
Détails	7

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion	11
----------------------------------	----

ANNEXE COMPTABLE

Eléments de l'annexe	12
----------------------	----

LIASSE FISCALE

Liasse Fiscale	19
----------------	----

Aux termes de la mission de participation à l'établissement des comptes annuels qui nous a été confié par PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS nous déclarons que les comptes annuels se rapportant à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise.

Nos travaux - qui ne constituent pas un audit - ont été conduits en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19/09/1945 régissant l'Ordre des experts comptables et en appliquant les diligences de la mission de présentation définie par cet Ordre.

Société d'Expertise
de Révision et de Gestion

SEREGEC

Avenue de la Ferté Mion - BP 131
02603 VILLERS-COTTERETS Cedex
Tél : 03 23 96 14 97
S.A. Capital de 60000 €
N° de RCS 520 000361 - APE 7420

Fait à PARIS
Le jeudi 27 juillet 2023

Chloé BARAT
Expert-comptable

Bilan actif

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 550		2 550	2 750
Créances rattachées à des participations	972 045		972 045	1 165 249
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	39		39	39
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	974 634	0	974 634	1 168 038
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres				153 217
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	185 929		185 929	1 509 548
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	185 929	0	185 929	1 662 765
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 160 562	0	1 160 562	2 830 803

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	557 543	1 360
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	26 286	2 556 183
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	589 329	2 563 043
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	482 401	586
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 658	2 941
Dettes sociales		
Dettes fiscales	86 174	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		264 233
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	571 233	267 760
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 160 562	2 830 803

Compte de résultat

	31/12/2022		31/12/2021		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
	0		0		0	
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	5 367		3 764		1 604	42,62
	5 367		3 764		1 604	42,62
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
	0		0		0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 367	0,00	-3 764	0,00	-1 604	42,62
Opérations en commun	0		0		0	
Produits financiers	354 402		2 881 770		-2 527 369	-87,70
Charges financières	187 160		275 165		-88 004	-31,98
RESULTAT FINANCIER	167 241	0,00	2 606 606	0,00	-2 439 364	-93,58
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	161 874	0,00	2 602 842	0,00	-2 440 968	-93,78
Produits exceptionnels	586		134		452	335,85
Charges exceptionnelles			11		-11	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	586	0,00	124	0,00	462	373,33
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	136 174		46 783		89 391	191,08
BENEFICE	26 286	0,00	2 556 183	0,00	-2 529 897	-98,97
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

Détail du bilan actif

	Brut	Amort. dépr.	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	2 550		2 550	2 750
Titres sevrès grde rue	200		200	200
Titres 73 ave robinson	200		200	200
Titres montigny stephens				
Titres montreuil pesnon	200		200	200
Titres montigny steph 2	200		200	200
Titres montigny tn	200		200	200
Titres varennès jarcy	100		100	100
Titres sccv blanc mesnil				
Titres antony mounie	100		100	100
Titres plessis edmond	150		150	150
Titres pre st gervais	200		200	200
Titre plessis trevisse ardouin	200		200	200
Titres sucy jean moulin				
Titres montigny les sirenes	200		200	200
Titres antony bois verrières	0			200
Titres voisin le parc habite	600		600	600
Créances rattachées à des participations	972 045		972 045	1 165 249
Creance sceaux st marcel				
Creance sevrès grde rue	69 353		69 353	123 042
Creance 73 ave robinson	3 314		3 314	6 570
Creance montigny stephen				
Creance montreuil pesnon	0			69 936
Creance montigny tn	0			13 902
Creance varennès jarcy	105 000		105 000	40 000
Creances blanc mesnil				
Creance anthony mounie parc bo				
Creance plessis edmond	360 000		360 000	360 000
Creance pre saint gervai				
Creance plessis ardouin	60 000		60 000	340 000
Creance sccv sucy jean moulin				
Creance montigny les sirenes	0			7 866
Creance antony bois verrières	0			898
Creance voisin le parc habite	374 377		374 377	203 035
Depreciation creances / partic				
Autres	39		39	39
Depot et caution	39		39	39
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	974 634	0	974 634	1 168 038
ACTIF CIRCULANT				

Détail du bilan actif

			31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres				153 217
<i>Etatimpot sur les socie</i>				153 217
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	185 929		185 929	1 509 548
<i>Banque populaire</i>	185 929		185 929	1 509 548
TOTAL ACTIF CIRCULANT	185 929	0	185 929	1 662 765
TOTAL GENERAL	1 160 562	0	1 160 562	2 830 803

Détail du bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Capital social	5 000	5 000
Réserves		
Réserve Légale	500	500
Reserve legale	500	500
Report à nouveau	557 543	1 360
Report a nouveau	557 543	1 360
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	26 286	2 556 183
TOTAL CAPITAUX PROPRES	589 329	2 563 043
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes financières diverses	482 401	586
Dette montreuil pesnon	4 692	
dette montigny steph 2	264 659	
Dette antony mounie parc bourd	47 032	
Dette pre saint gervais	160 000	
Dette montigny les sirenes	6 018	
Cc pierre etoile		586
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 658	2 941
Fournisseurs	130	
Frs charges a payer	2 527	2 941
Dettes fiscales	86 174	
Etatimpot sur les socie	86 174	
Autres dettes		264 233
Dette montigny steph 2		164 233
Dette antony mounie parc bourd		100 000
TOTAL DETTES	571 233	267 760
TOTAL PASSIF	1 160 562	2 830 803

Détail du compte de résultat

	31/12/2022		31/12/2021		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
	0		0		0	
CONSOMMATION						
Autres achats et charges externes	5 367		3 764		1 604	42,62
Honoraires	2 400		2 400		0,00	0,00
Frais actes contentieux	175		45		130	288,25
Frais de banque	2 792		1 318		1 474	111,78
	5 367		3 764		1 604	42,62
CHARGES						
	0		0		0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 367	0,00	-3 764	0,00	-1 604	42,62
Produits financiers	354 402		2 881 770		-2 527 369	-87,70
Produits sur participations	354 402		2 617 770		-2 263 369	-86,46
Reprise depreciation creance	0		264 000		-264 000	-100,00
Charges financières	187 160		275 165		-88 004	-31,98
Pertes participations	187 160		274 739		-87 579	-31,88
Interets compte courant	0		425		-425	-100,00
RESULTAT FINANCIER	167 241	0,00	2 606 606	0,00	-2 439 364	-93,58
RESULTAT COURANT	161 874	0,00	2 602 842	0,00	-2 440 968	-93,78
Produits exceptionnels	586		134		452	335,85
Produits exceptionnels	586		134		452	335,85
Charges exceptionnelles	0		11		-11	-100,00
Charges exceptionnelles	0		11		-11	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	586	0,00	124	0,00	462	373,33
Impôts sur les bénéfices	136 174		46 783		89 391	191,08
Impot sur les societes	136 174		46 783		89 391	191,08
BENEFICE	26 286	0,00	2 556 183	0,00	-2 529 897	-98,97

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2022		31/12/2021		Ecart	% Ecart
	Net	% C A	Net	% C A		
CHIFFRE D'AFFAIRES		100,00		100,00		
+ Ventes de marchandises						
- Achats des marchandises vendues						
Marge commerciale / Achats	0		0		0	0,00
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	0		0		0	0,00
- Achats de mat. prem. et approv.						
- Sous-traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	0		0		0	0,00
MARGE BRUTE GLOBALE	0		0		0	0,00
- Autres achats + charges externes	5 367		3 764		1 604	42,62
VALEUR AJOUTÉE	-5 367		-3 764		-1 604	42,62
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes, versements assim.						
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
- Rémunération de l'exploitant						
- Charges de l'exploitant						
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	-5 367		-3 764		-1 604	42,62
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises sur amort. et provisions						
- Amortissements et provisions						
+ Transferts de charges						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 367		-3 764		-1 604	42,62
+ Opérations en commun						
+ Produits financiers	354 402		2 881 770		-2 527 369	-87,70
- Charges financières	187 160		275 165		-88 004	-31,98
+ Transferts de charges						
RESULTAT COURANT	161 874		2 602 842		-2 440 968	-93,78
+ Produits exceptionnels	586		134		452	335,85
- Charges exceptionnelles			11		-11	-100,00
+ Transferts de charges						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	586		124		462	373,33
- Impôts sur les bénéfices	136 174		46 783		89 391	191,08
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	26 286		2 556 183		-2 529 897	-98,97

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX**

**Exercice en Euros.
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Annexe des comptes annuels

SEREGEC EXPERTISE
Avenue de la Ferte Milon - Impasse des Sablons - 02600 - VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-07 relatif au Plan Général Comptable, modifiant le règlement ANC 2014-03, approuvé par arrêté ministériel en date du 26 décembre 2018 et publié au journal officiel en date du 30 décembre 2018, ainsi qu'en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Titres immobilisés (PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées (PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Évaluation des créances et dettes :

Les créances, dont les créances clients, et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

NOTES SUR LE BILAN**Actif :**

- Actif immobilisé

Voir Tableau n° 2054 et n° 2055 de la liasse fiscale qui sont joints à cette annexe.

- Créances

Se reporter au Tableau n° 2057 de la liasse fiscale.

Passif :

- Capital social :

Le capital social n'est composé que d'actions ordinaires.

- Dettes :

Voir Tableau N°2057 de la liasse fiscale jointe.

Charges et produits exceptionnels :

Voir Tableau N°2053 de la liasse fiscale jointe

Etat des immobilisations

		Valeur brute début exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements, de recherche et de développement	Total			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total			
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		1 167 999		326 822
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		39		
	Total	1 168 038		326 822
	Total général	1 168 038		326 822

		Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à poste	Cessions		
Frais d'étab. de rech. et de développ.	Total				
Autres immo. incorporelles	Total				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gén., agenc., aménag. des const.					
Inst. techn. mat. et outillage industriels					
Inst. gén., agenc., aménag. divers					
Matériel de transport					
Mat. bureau et inform., mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total				
Participations éval. par mises en equiv.					
Autres participations		520 228		974 595	974 595
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				39	39
	Total	520 226		974 634	974 634
	Total général	520 226		974 634	974 634

Détail des charges à payer :

Nature	TOTAL
<i>FNP commissaires aux comptes</i>	2 400 €
<i>FNP financières</i>	127 €
TOTAL	2 527 €

Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	972 045		972 045
Prêts			
Autres immobilisations financières	39		39
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total	972 084		972 084
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	482 401	482 401		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 658	2 658		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	86 174	86 174		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	571 233	571 233		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Filiales et participations

Dénomination de l'entreprise	SIREN	Adresse	Capital	% déten	Chiffre d'affaires 2022	Résultat comptable 2022
SCI SEVRES 114 GRANDE RUE	809817661	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	28 604 €	15 586 €
SCI 73 AVENUE DE ROBINSON	810885764	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	0 €	7 457 €
SCI MONTREUIL PESNON-RESISTANCE	814029567	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	0 €	14 256 €
SCCV MONTIGNY STEPHENSON 2	818866022	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	575 €	540 €
SCI MONTIGNY TERRA NATURA	539320697	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	8 238 €	10 716 €
VARENNES JARCY	824495071	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	10,00 %	0 €	1 961 €
ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU	830424388	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	10,00 %	4 345 066 €	817 344 €
LE PLESSIS EDMOND ABOUT	831686993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	15,00 %	1 051 €	-452 312 €
SCCV LE PRE-SAINT-GERVAIS	832242705	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	9 220 502 €	1 257 451 €
SCCV LE PLESSIS TREVISSE	832242325	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	20 957 605 €	1 259 894 €
MONTIGNY SIRENES	791600844	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	9 388 €	97 308 €
VOISIN LE PARC	880836150	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	10000 €	6,00 %	361 745 €	30 297 €
ANTONY BOIS DE VERRIERES	845195580	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1000 €	20,00 %	0 €	-2 519 €

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX

Exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liasses fiscales

SEREGEC EXPERTISE
Avenue de la Ferte Milon - Impasse des Sablons - 02600 - VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				
SIRET 8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7			Mél :	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
43 RUE CAMILLE DESMOULINS				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		Activités des sièges sociaux		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		547575 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé NETexcom				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
SEREGEC EXPERTISE - Avenue de la F 02600 VILLERS COTTERETS Impasse des Sablons Tél: 0323961497			Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 02/05/2023 Lieu: ISSY LES MOULINEAUX	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Expert comptable Chloé BARAT	
Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	2000000		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				2000000		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
							0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		43 RUE CAMILLE DESMOULINS - 92130 - ISSY LES MOULINEAUX				
SIRET		8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	2 550	CV	2 550
		Créances rattachées à des participations	BB	972 045	BC	972 045
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	39	BI	39
TOTAL (III)		BJ	974 634	BK	974 634	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
Disponibilités	CF		185 929	CG	185 929	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	185 929	CK	185 929	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 160 563	1A	1 160 562	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
CR						
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 000...)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	557 543
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	26 286
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	589 329
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 658
	Dettes fiscales et sociales			DY	86 174
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	571 233	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 160 562	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			- Écart de réévaluation libre		1D
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	FD		FE		FF	
	Services *		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	5 367	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA		
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	5 367
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-5 367
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	354 402	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	354 402	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	187 160	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	187 160	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	167 242	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	161 875	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	586
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	586
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	586
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	136 174
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	354 988
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	328 701
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)						HN	26 286
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *				HP	
		- Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)				RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)				RD	
	(9) Dont transfert de charges					A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)					A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A6	
	dont cotisations facultatives Madelin					A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Solde dette / filiales liquidées						586	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☐ *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence						
					1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Constructions	Terrains			KG		KH		KI		
		Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK		KL			
			Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN		KO		
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants M2		KP		KQ		KR	
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	1 167 999	8V		8W	326 822		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	39	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	1 168 038	LR		LS	326 822		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 168 038	ØH		ØJ	326 822		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
			Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
			1	2	3	4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ	520 226	ØX		ØY	974 595	ØZ	974 595	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	39	2G	39	
	TOTAL IV		I3	520 226	NJ		NK	974 634	2H	974 634	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	520 226	ØK		ØL	974 634	ØM	974 634		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	2
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								①	②
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	972 045	UM		UN	972 045	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	39	UV		UW	39	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
Charges constatées d'avance	VS							
TOTAUX		VT	972 084	VU		VV	972 084	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)								
à 1 an maximum à l'origine		VG						
à plus d'1 an à l'origine		VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	482 401	482 401				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 658	2 658				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	86 174	86 174				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW						
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	571 233	VZ	571 233			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Code général des impôts		Néant		Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET		3		1 1 2 2 2	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 26 286	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	{ Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7 136 174		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	807 867		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7 807 867
	Régimes particuliers / impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
		{ - imposées aux taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme				WN			
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR 970 327	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT		422 752	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
			{ - imposées au taux de 0 %				WH		
			{ - imposées au taux de 19 %				WP		
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
			{ - imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		{		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	{		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC	
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD	
	{		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	{		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	{				
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 422 752	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)	XI	547 575	
				{		Déficit (II moins I)			XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	547 575	XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
	YN		YO		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 360		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 556 183			Dividendes		ZE	2000000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF					
						Report à nouveau		ZG	557 543				
TOTAL I		ØF	2 557 543		(N.B. : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	2 557 543				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	2575		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage									YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	2792				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	5367			
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE									YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX				
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *									ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK			
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH			n° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
			0				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☒ *	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ ❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR			
		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶			
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
❶		❷		❸	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
❶		❷		❸	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☒					
Exercice ouvert le		01/01/2022 /				et clos le				31/12/2022 /				Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :												YP					
- Dont apprentis												YF					
- Dont handicapés												YG					
Effectif affectés à l'activité artisanale												RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																	
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT					
TOTAL 1												OX					
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE					
Subventions d'exploitation reçues												OF					
Variation positive des stocks												OD					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT					
TOTAL 2												OM					
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																	
Achats												ON					
Variation négative des stocks												OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances												OR					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OY					
TOTAL 3												OJ					
IV – Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)												OG					
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.												SA					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.																	
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																	
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre												EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)												HY					
Période de référence												GY					
Date de cessation												HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OV des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 2		N° SIRET		8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7	
Dénomination de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS					
Adresse (voie)		43 RUE CAMILLE DESMOULINS					
Code postal		92130		Ville ISSY LES MOULINEAUX			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1	3		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3 4750
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2	1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4 250
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		SAS		Dénomination		PIERRE ETOILE	
N° SIREN (si société établie en France)		3 9 8 5 4 0 7 4 0		% de détention		55	
Nb de parts ou actions		2750					
Adresse N°		43		Voie		RUE CAMILLE DESMOULINS	
Code postal		92130		Commune		ISSY LES MOULINEAUX	
Pays		FRANCE					
Forme juridique		SAS		Dénomination		JO2LIAD	
N° SIREN (si société établie en France)		8 5 2 9 0 4 8 1 2		% de détention		20	
Nb de parts ou actions		1000					
Adresse N°		0		Voie		27 AVENUE ALPHAND	
Code postal		94160		Commune		SAINT MANDE	
Pays		FRANCE					
Forme juridique		SAS		Dénomination		OLCAPI	
N° SIREN (si société établie en France)		8 5 2 8 6 0 0 1 4		% de détention		20	
Nb de parts ou actions		1000					
Adresse N°		0		Voie		148 RUE DE LOURMEL	
Code postal		75015		Commune		PARIS	
Pays		FRANCE					
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Nb de parts ou actions							
Adresse N°				Voie			
Code postal				Commune			
Pays							
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2)		Mme		Nom patronymique		KAIHARI	
Prénom(s)		Anita					
Nom marital		KAIHARI		% de détention		5	
Nb de parts ou actions		250					
Naissance : Date		05/04/1960		N° Département		99	
Commune		TAMPERE		Pays		FINLANDE	
Adresse : N°		10		Voie		Ter Avenue de Rivoli	
Code postal		92190		Commune		MEUDON	
Pays		FRANCE					
Titre (2)				Nom patronymique			
Prénom(s)							
Nom marital				% de détention			
Nb de parts ou actions							
Naissance : Date				N° Département			
Commune				Pays			
Adresse : N°				Voie			
Code postal				Commune			
Pays							

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	N° SIRET	8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7
Dénomination de l'entreprise	PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		
Adresse (voie)	43 RUE CAMILLE DESMOULINS		
Code postal	92130	Ville	ISSY LES MOULINEAUX
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	12
Forme juridique	SCI	Dénomination	73 AVENUE ROBINSON
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 8 8 5 7 6 4	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY TERRA NATURA
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 9 3 2 0 6 9 7	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SEVRES 114 GRANDE RUE
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 9 8 1 7 6 6 1	% de détention	20
Adresse	N° 42	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTREUIL PESNON RESISTANCE
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 0 2 9 5 6 7	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY STEPHENSON 2
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 8 8 6 6 0 2 2	% de détention	20
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Voie	VARENNES JARCY LE PARC
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 4 4 9 5 0 7 1	% de détention	10
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Voie	ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 0 4 2 4 3 8 8	% de détention	10
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	N° SIRET	8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7									
Dénomination de l'entreprise	PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS											
Adresse (voie)	43 RUE CAMILLE DESMOULINS											
Code postal	92130			Ville	ISSY LES MOULINEAUX							
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :				P5								
Forme juridique	SCI		Dénomination	LE PLESSIS EDMOND ABOUT								
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 1 6 8 6 9 9 3			% de détention	15							
Adresse	N° 43		Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS								
Code postal	92130			Commune	ISSY LES MOULINEAUX				Pays	FRANCE		
Forme juridique			Dénomination									
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention								
Adresse	N°		Voie									
Code postal				Commune					Pays			
Forme juridique	SCI		Dénomination	LE PRE SAINT GERVAIS								
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 2 2 4 2 7 0 5			% de détention	20							
Adresse	N° 43		Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS								
Code postal	92130			Commune	ISSY LES MOULINEAUX				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI		Dénomination	LE PLESSIS TREVISSE								
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 2 2 4 2 3 2 5			% de détention	20							
Adresse	N° 43		Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS								
Code postal	92130			Commune	ISSY LES MOULINEAUX				Pays	FRANCE		
Forme juridique			Dénomination									
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention								
Adresse :	N°		Voie									
Code postal				Commune					Pays			
Forme juridique	SCI		Dénomination	MONTIGNY LES SIRENES								
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 1 6 0 0 8 4 4			% de détention	20							
Adresse :	N° 43		Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS								
Code postal	92130			Commune	ISSY LES MOULINEAUX				Pays	FRANCE		
Forme juridique			Voie									
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention								
Adresse	N°		Voie									
Code postal				Commune					Pays			
Forme juridique	SCI		Voie	SCCV VOISINS LE PARC HABITE								
N° SIREN (si société établie en France)	8 8 0 8 3 6 1 5 0			% de détention	6							
Adresse	N° 0		Voie	47 BOULEVARD DIDEROT								
Code postal	75012			Commune	PARIS				Pays	FRANCE		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

révision conseil audit expertise

copie certifiée
conforme
à l'original



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 rue Camille Desmoulins

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/2022

Signé électroniquement le 09/06/2023 par
Betty Ramon

révision conseil audit expertise

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 9 Juin 2023.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, représenté par
Betty RAMON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. RAMON', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan actif

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. dépr	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 550		2 550	2 750
Créances rattachées à des participations	972 045		972 045	1 165 249
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	39		39	39
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	974 634	0	974 634	1 168 038
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				153 217
Autres				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	185 929		185 929	1 509 548
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	185 929	0	185 929	1 662 765
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 160 562	0	1 160 562	2 830 803

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	557 543	1 360
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	26 286	2 556 183
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	589 329	2 563 043
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	482 401	586
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 658	2 941
Dettes sociales		
Dettes fiscales	86 174	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		264 233
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	571 233	267 760
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 160 562	2 830 803

Compte de résultat

	31/12/2022		31/12/2021		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
	0		0		0	
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	5 367		3 764		1 604	42,62
	5 367		3 764		1 604	42,62
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
	0		0		0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 367	0,00	-3 764	0,00	-1 604	42,62
Opérations en commun	0		0		0	
Produits financiers	354 402		2 881 770		-2 527 369	-87,70
Charges financières	187 160		275 165		-88 004	-31,98
RESULTAT FINANCIER	167 241	0,00	2 606 606	0,00	-2 439 364	-93,58
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	161 874	0,00	2 602 842	0,00	-2 440 968	-93,78
Produits exceptionnels	586		134		452	335,85
Charges exceptionnelles			11		-11	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	586	0,00	124	0,00	462	373,33
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	136 174		46 783		89 391	191,08
BENEFICE	26 286	0,00	2 556 183	0,00	-2 529 897	-98,97
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

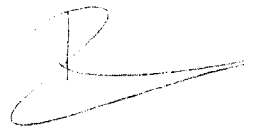
Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

Conventions intervenues depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 9 Juin 2023.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, représenté par
Betty RAMON



**copie certifiée
conforme
à l'original**

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 29 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de 26.286,09 euros contre un bénéfice de 2.556.182,97 euros pour l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Dr

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, *Néant*
- Pour les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice. *Néant*

Toutefois, la Société n'étant pas concernée par ces dispositions, nous n'avons pas reproduit de tableaux conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions de la Société indiquent des résultats bénéficiaires pour les trois prochains exercices.

Toutefois, à l'avenir, la Société ne prendra plus aucune participation dans des sociétés opérationnelles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- . le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euro ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euro ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5.367 euros (contre 3.764 euros au titre de l'exercice précédent) ;

Le résultat d'exploitation ressort à -5.367 euros (contre - 3.764 euros au titre de l'exercice précédent);

Compte tenu d'un résultat financier de 167.241 euros (2.606.606 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 161.874 euros (contre 2.602.842 euros au titre de l'exercice précédent).

Après pris en compte du résultat exceptionnel de 586 euros (contre 124 euros au titre de l'exercice précédent), et d'un impôt sur les sociétés de 136.174 euros (contre 46.783 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 26.286,09 euros (contre un bénéfice de 2.556.182,97 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.160.562 euros (contre 2.830.803 euros pour l'exercice précédent).

.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.286,09 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes	<u>26.286,09 euros</u>
Soit, un résultat de	26.286,09 euros

Afin de distribuer une somme globale de 580.000,00 euros aux associés, nous vous proposons aussi de prélever sur le compte « Report à nouveau » le solde de la distribution, à savoir :

- au compte « Report à nouveau »	553.713,91 euros
----------------------------------	------------------

Après distribution, le solde du compte sera créditeur de 3.829,15 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global
2019	415.000 €
2020	197.000 €
2021	2.000.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

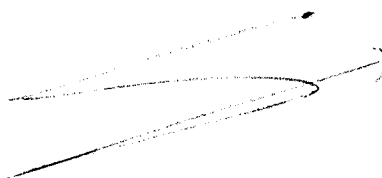
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the text 'Le Président'.

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée

au capital de 5.000 €

Siège social : 43 rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

802 740 290 RCS NANTERRE

copie certifiée
conforme
à l'original

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit juin, à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 9 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc GEDOUX préside la séance en sa qualité de Directeur Général de PIERRE ETOILE, elle-même Présidente de la Société.

La société REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5.000 actions, sur les 5.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :



- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.286,09 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes	<u>26.286,09 euros</u>
Soit, un résultat de	26.286,09 euros

L'assemblée générale ayant décidé de distribuer une somme globale de 580.000,00 euros aux associés, il a été décidé de prélever sur le compte « Report à nouveau » le solde de la distribution, à savoir :

- au compte « Report à nouveau »	553.713,91 euros
----------------------------------	------------------

Après distribution, le solde du compte sera créditeur de 3.829,15 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 116,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global
2019	415.000 €
2020	197.000 €
2021	2.000.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

